



## **Victoire des travailleurs sans-papiers du Café Marly au musée du Louvre ! Victoire de la CGT !**

C'est avec une détermination sans faille que l'ensemble des forces syndicales de la CGT (Direction confédérale CGT, Union syndicale CGT du commerce de Paris, CGT-Culture, Union départementale CGT de Paris, Unions locales CGT des 1ers et 2èmes arrondissements de Paris) se sont unies cette semaine pour parvenir à la pleine satisfaction des revendications portées par les travailleurs sans-papiers du café Marly au musée du Louvre.

Cette puissante mobilisation s'inscrit dans le cadre du mouvement coordonné par la CGT dans 10 entreprises en Île-de-France.

La situation de ces salariés est emblématique de celle vécue par des milliers de travailleurs dans la restauration.

Le patronat de ce secteur exploite, en toute connaissance de cause, des personnes en situation irrégulière s'assurant ainsi de pouvoir profiter d'une main d'œuvre corvéable à merci.

Les grévistes du café Marly ont cumulé, depuis leur première embauche, des CDD, dits " extras " alors qu'ils participaient à l'activité permanente de l'entreprise. Ils ont dès lors été abusivement privés de l'indemnisation de l'activité partielle pendant les périodes de confinement. A la menace de l'expulsion s'est donc ajoutée pour eux une accablante précarité financière.

C'est pourquoi, l'obtention des documents nécessaires à leur régularisation par le travail et leur embauche en CDI constituaient leurs deux revendications principales.

Malgré les tentatives d'intimidation portées contre la CGT au travers du recours aux forces de l'ordre, la CGT a su tenir la place et, par l'action collective, faire fléchir les dirigeants du café Marly.

Un protocole de fin de conflit accorde aux neuf travailleurs sans-papiers de la société exploitant le café Marly :

- dès le 2 novembre 2021, les documents nécessaires pour leur permettre d'obtenir la régularisation de leur situation (CERFA et attestations de concordance) ;
- dès le 2 novembre 2021, un CDI avec prise d'effet le 1er novembre et sans période d'essai, reprenant toute leur ancienneté et respectant les classifications ainsi que les *minima* conventionnels de la convention collective des hôtels, cafés restaurants (HCR) ;
- le paiement de l'ensemble de jours de grève.

Enfin, hors de ce protocole, une solution satisfaisante concernant l'indemnité d'activité partielle liée à la période de confinement a été obtenue pour quatre salariés.

Bien entendu, cette victoire est d'abord celle des travailleurs sans-papiers du café Marly qui par leur ténacité et leur courage ont su conquérir le respect de leur dignité dans l'égalité professionnelle.

### **Travaillant ici, vivant ici, ils restent ici.**

C'est également la victoire de la CGT dans son ensemble qui, en mobilisant toutes ses ressources interprofessionnelles, fait encore une fois la démonstration qu'elle sait créer le rapport de forces permettant de conquérir la reconnaissance de droits sociaux au fondement même de notre pacte social.

La CGT sera extrêmement vigilante à l'application du protocole de fin de conflit conclu hier et au suivi de l'ensemble des démarches qui permettront aux salariés concernés d'accéder à la régularisation effective de leur situation.

La CGT remercie tous celles et ceux qui ont apporté leur soutien aux grévistes dans cette lutte.

Paris, le 29 octobre 2021



Le communiqué sur le site en cliquant sur ce lien : <https://www.cgt-culture.fr/victoire-des-travailleurs-sans-papiers-du-cafe-marly-au-musee-du-louvre-victoire-de-la-cgt-19105/>

**ADHÉREZ A LA CGT-Culture**  
<https://www.cgt-culture.fr/adherer/>  
**Soyons acteurs de notre avenir !**

Suivez l'actualité de la CGT-Culture : sur le [site](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [You Tube](#)

**CGT-Culture**  
61 rue de Richelieu  
75002 Paris